



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 15 avril 2019

Communiqué de Presse

Réunion du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 11 avril 2019

Les membres du CODERST se sont réunis le jeudi 11 avril 2019 à la préfecture de la Dordogne pour examiner 7 dossiers, qui ont tous reçu un avis favorable à l'issue de cette séance.

- Demande d'autorisation de rabattement temporaire d'une nappe d'eau avec rejet dans le milieu naturel dans le cadre des travaux de modernisation sur deux postes de sectionnement pour le compte de GRT GAZ sur les communes de Ménesplet et Montpon-Ménéstérol.
- Mise en place de prescriptions complémentaires pour la passe à poissons de la micro-centrale du Moulin du Pont en rivière Auvézère par Energie Hydro 2016 sur la commune de Génis.
- 2 demandes d'agrément de centres de véhicules hors d'usage (VHU) : un nouvel agrément pour la SARL Pièces Auto Chrono à PRIGONRIEUX et un renouvellement pour une durée de 3 ans accordé à la SARL Artaso à Saint Aubin de Lanquais.
- Déclaration d'utilité publique de la protection de la prise d'eau de Pont Château dans l'Isle dont le pétitionnaire est le SIAEP Nord Est Périgord.
- Mise en œuvre du plan anti-dissémination d'arboviroses dans le département de la Dordogne pour l'année 2019.
- Création d'une chambre funéraire par la SCI Ciel et Terre sur la commune de La-Roche-Chalais.

Le CODERST est une commission consultative composée de services de l'État, d'élus et d'associations, experts et personnalités qualifiées dans le domaine de l'environnement. Elle est chargée de rendre des avis sur des affaires touchant aux domaines des installations classées, des déchets, de l'air et de l'eau.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
